

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 02/02/2023

Date d'affichage : 14/03/2022

L'an **deux mil vingt trois, le neuf mars**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, M. José VAREA NAVARRO, Mme Héléne RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Aurélie

BLONDEL.

Étaient absents non excusés : Mme Sandrine HUSSON.

Procurations : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 16

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

**OBJET : Réfection des toitures terrasses du groupe scolaire : interruption des travaux suite à la liquidation judiciaire**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 Mai 2022, le Conseil Municipal a attribué le marché pour la réfection des toitures terrasses du groupe scolaire à la société PIMONT Couvertures pour un montant de 278 743,30 € hors taxes.

La société PIMONT COUVERTURES de LA LONDE (76) est en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 06 Mars 2023.

Au 17 février 2023, environ 80 % des travaux d'isolation ont été réalisés mais les parties désamiantage et couverture en ardoises sont à faire.

La société PIMONT COUVERTURES a indiqué ne pas avoir les ressources suffisantes pour continuer le chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour) :

- prend acte de l'arrêt des travaux de réfection des toitures terrasses par la Société PIMONT Couvertures.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 14/03/2022

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

